

# Charte d'engagement des Conseillers Juniors

Le CMJ est un lieu d'apprentissage de la démocratie, d'engagement au sein de la commune.

Cette charte fixe les règles que vous allez vous engager à respecter.

## Article 1 :

Avoir une attitude citoyenne et respecter les valeurs de la République dans le but d'améliorer la vie dans la ville, pour le bien de tous.

## Article 2 :

Respecter l'autre, ses idées, sa personnalité, son temps de parole.

## Article 3 :

Défendre ses idées en restant courtois, dans un esprit de tolérance, même si les autres ne partagent pas son avis. Accepter le fonctionnement démocratique du CMJ.

## Article 4 :

Faire preuve de discernement et de libre arbitre.

## Article 5 :

Faire des propositions, avoir des projets et agir pour les faire aboutir.

## Article 6 :

Représenter les jeunes de la commune, instituer un dialogue et leur rapporter les actions menées.

## Article 7 :

Être assidu, ponctuel aux réunions et manifestations nécessitant la présence du CMJ. Prévenir en cas d'absence et donner mon pouvoir à un autre élu.

Ce comportement ne doit pas s'arrêter en fin de séance. Le Conseiller Municipal Junior doit donner une bonne image du CMJ et de ses membres en toutes circonstances.

Fait à Meximieux le 13 mai 2015.

Signatures :

Arnaud AMMIRATI

Chahinez BENTALEB

Coleen GANDREY

Idriss HASSOUNI

Dakir TOUBI

Nathan LALLEMENT

Kévin MARTIN

Nourimen OUACHANI

Manon SCHNEIDER

Martin BERTAUX

Anthony MEZNAD-BAYLE

Claire TANKERE

Carry THOMASSON

Yaffa DJÉNABOU